



## COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : *Éric CHEVREAU*

Absent Excusé : *Daniel DOUTRELANT*

### **1. Compte rendu de la réunion du 03 mars 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 03 mars 2025.

### **2. Délibération concernant l'audit énergétique :**

Présentation par le bureau d'étude ECOBAT Ingénierie accompagné par le conseiller en énergie partagé du Pays de Saint-Omer (CAPSO / CCPL).

L'étude porte sur les différents locaux, salle Michel Biauxque, salle du Conseil, ex cantine/cuisine, avec la prise en compte éventuellement de la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et revente (voir en PJ le détail de l'audit).

Suite à cette présentation et après échange entre les conseillers présents, trois possibilités se présentent :

- Abandon du projet,
- Se limiter simplement à l'isolation de la salle du conseil, cantine, etc,
- En plus du point précédent, inclure le photovoltaïque.

Il est demandé au bureau d'étude de compléter l'audit avec le chiffrage des travaux nécessaires pour obtenir le critère BBC zéro ou CEP projet, mais surtout de pouvoir amortir (déduction faite des subventions) entre 5 et 7 ans.

La décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil en juillet ou septembre 2025.

### **3. Délibération pour signer la convention concernant le centre aéré :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer pour signer la convention, pour le centre aéré, avec la commune de Saint Martin lez Tatinghem.

Il rappelle au Conseil, que lors de la réunion du 15 mai 2024, le sujet avait été évoqué afin que la mairie prenne en charge uniquement la période été du centre. Un courrier a été envoyé aux familles ainsi qu'à Saint Martin lez Tatinghem.

La participation de la commune sera d'un montant de 45€ /enfant pour 5 jours de centre, lors de la session été.

Le Conseil donne son accord pour que le Maire signe la convention.

### **4. Point PCS:**

Monsieur le Maire évoque l'avancée du projet PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Il évoque avoir découpé la commune par secteur ; pour chaque secteur, des wisquois(es) ont été invités pour la réunion du 26 juin 2025.

Le but de la réunion :

- Expliquer l'intérêt de la démarche et de la mise en place d'un PCS pour Wisques,
- Informer des risques,
- Compléter le plan avec les moyens humains et matériels disponibles.

Une validation du PCS par arrêté est envisagée pour fin septembre 2025.

### **5. Journée du Patrimoine :**

Ce sujet, repris à l'ordre du jour, n'a pas été évoqué par manque de temps.

6. Questions diverses :

- Biodéchets

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à priori, il y a peu de fréquentation au niveau de l'installation située à la Sapinière.

- Nouveau planning de collectes des déchets

Le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau planning de collectes des déchets a été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune.

Le planning a également été mis sur le site internet et facebook de la commune.

- Projet SAGE de l'Audomarois

Le Maire informe que le dossier complet (très important) est consultable en mairie.

Sans délibération avant le 16 juillet 2025, le projet sera considéré comme validé pour la commune de Wisques.

Ci-joint la table des matières et une partie du rapport environnemental version 1.

Wisques, le 28 mai 2025

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

